

apelinfos

PAGES 2 à 5

INITIATIVES

Les rythmes
scolaires sur
le terrain

PAGES 6 et 7

FOCUS

Les rythmes
scolaires
en question

PAGES 8 et 9

RENCONTRE

Nicole Delvolvé,
neuroscientifique et
ergonome

PAGES 10 et 11

PERSPECTIVES

Avec quels
partenaires s'engager
dans la réforme ?

PAGE 12

EN BREF

Pour un
projet qui ait
du sens

numéro spécial rythmes scolaires



ÉDITORIAL

CAROLINE SALIOU

Présidente nationale de l'Apel

Chers amis,

Nous avons le plaisir de vous adresser ce numéro spécial d'Apel infos sur la question des rythmes scolaires. Pourquoi un numéro spécial ? Parce que si la réforme Peillon ne s'impose pas à nous, puisque les établissements catholiques d'enseignement sont libres de leur aménagement du temps scolaire, elle interroge néanmoins l'organisation de nos établissements, notamment parce que les décisions prises par les communes pour les écoles publiques ont des conséquences pour les familles de l'Enseignement catholique.

Aussi, comme le Secrétaire général de l'Enseignement catholique, j'encourage l'ensemble des communautés éducatives à mener une véritable réflexion sur la question des rythmes scolaires. Non pas pour s'engager à tout prix dans la réforme, du fait de telle ou telle nouvelle contrainte qui semblerait imposer de passer à quatre jours et demi. Mais parce qu'il s'agit là d'une formidable opportunité : celle de remettre en perspective le projet de l'établissement et les moyens de sa mise en œuvre. Le lieu privilégié de la concertation est évidemment le conseil d'établissement.

Et la nécessité d'une réflexion sur un éventuel réaménagement des rythmes scolaires peut être l'occasion d'en mettre un en place dans les établissements qui n'en disposent pas encore.

Quoi qu'il en soit, il semble aujourd'hui indispensable de replacer l'intérêt de l'enfant au cœur du débat, d'envisager de nouvelles possibilités d'aménagement du temps scolaire pour optimiser les apprentissages et aider davantage les élèves les plus en difficulté. Les travaux des neuroscientifiques sont, dans cette optique, très éclairants – comme vous pourrez le lire dans l'interview de Nicole Delvolvé.

En matière d'aménagement du temps scolaire, nous savons qu'il n'existe pas de solution universelle, idéale pour tous ou adaptable à tous les cas de figure. Nous avons tous, en revanche, à nous poser la question de ce que nous voulons pour nos enfants et des moyens que nous souhaitons mettre en œuvre pour y parvenir. Que cette réforme soit, pour les établissements de l'Enseignement catholique, l'occasion de faire usage de leur capacité d'innovation et de leur liberté !

NANTES L'intérêt de l'enfant au cœur des choix

L'école Notre-Dame de la Sagesse, à Nantes, a fait le choix d'un réaménagement du temps scolaire dès 2011, en s'appuyant sur les travaux des chronobiologistes sur les rythmes de l'enfant. Elle a ainsi opté pour un rythme de travail annualisé, avec une rentrée scolaire anticipée d'une semaine, des journées de classe moins chargées – qui s'arrêtent néanmoins à 16h30 – et des cours le samedi matin, trois semaines sur quatre. Les explications de la directrice de l'école, Marguerite Bédon.

« Depuis la réforme de 2008, qui avait réintroduit la semaine de quatre jours, les enseignants comme les élèves trouvaient les journées trop chargées. Cela générait beaucoup de fatigue et une impression permanente de courir après le temps. Nous avons donc décidé de mener une réflexion, avec l'équipe pédagogique, sans savoir à quel type de projet nous aboutirions. Notre volonté était de remettre l'enfant et ses besoins au cœur de l'organisation, et donc

de repenser à la fois la structure de la journée de classe, celle de la semaine et celle de l'année. Nous nous sommes appuyés sur les travaux des chronobiologistes, mais également sur les directives du diocèse, qui nous encourageait à oser l'innovation et l'expérimentation. La solution que nous avons choisie n'est pas universelle, elle est adaptée à nos réalités et à notre projet d'établissement. Les enseignants ont été partie prenante de son élaboration, ils y adhèrent donc depuis le début. Nous avons également pris soin d'échanger régulièrement avec les familles sur le projet, en remettant l'argument de l'intérêt de l'enfant au cœur des débats. Aujourd'hui, nous n'envisageons pas de revenir en arrière : tout le monde est très satisfait du choix que nous avons fait. Les enfants sont moins fatigués et mieux disposés pour les apprentissages, et les parents sont heureux de pouvoir venir à l'école le samedi pour récupérer leurs enfants. Ils apprécient d'ailleurs d'avoir du temps pour eux lorsque leurs enfants travaillent le samedi matin. » ●

BOUCHEMAINE Pas de réforme à tout prix !

La réflexion menée en communauté éducative a amené l'école Notre-Dame de Bouchemaine à prendre la décision de rester sur une semaine de quatre jours.

En décembre 2012, la municipalité de Bouchemaine (49) a mis en place un groupe de travail, auquel elle a associé les chefs d'établissement, les représentants des parents et des enseignants des écoles de la commune, en vue de l'adoption de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013. Mais, alors que l'école privée Notre-Dame avait été associée à cette concertation, elle a eu la désagréable surprise de constater qu'elle n'était finalement pas intégrée

dans le projet retenu par la commune. Une réflexion a donc été engagée au sein de l'établissement pour envisager tout de même le passage à la semaine de quatre jours et demi, puisque les familles allaient se trouver confrontées à un problème de garde le mercredi matin, dans la mesure où aucun accueil ne serait plus proposé par la commune. Faute de temps pour élaborer un projet satisfaisant, la commission mise en place par l'établissement (Apel, Ogec, enseignants,

etc.) a finalement renoncé à adopter la réforme à la rentrée 2013. Elle est néanmoins parvenue à négocier avec la mairie l'ouverture d'un « accueil du mercredi », encadré par des animateurs communaux, dans les locaux de l'établissement. En parallèle, au mois de septembre 2013, la directrice a décidé de mettre en place un conseil d'établissement, afin de travailler en communauté éducative sur un nouvel aménagement des rythmes scolaires pour l'année ●●

●●● suivante. Les différentes parties prenantes ont donc envisagé plusieurs solutions et obtenu que la mairie s'engage à contribuer au financement du projet qui serait retenu. Mais il a finalement été décidé, en concertation, que l'école Notre-Dame resterait sur un rythme de quatre jours, cette organisation étant la plus cohérente, au regard de ses spécificités.



L'éclairage de Pascal Cogneau, vice-président de l'Apel

« Si nous avons décidé de ne pas adopter la réforme en 2013, c'est avant tout pour éviter de nous précipiter : nous ne voulions pas d'un projet qui ne tienne pas la route, d'autant que trop de questions restaient

Dans l'intérêt des élèves de maternelle, le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame a décidé de ne pas passer à la semaine de quatre jours et demi.

en suspens, comme celles des responsabilités ou du financement. Pour 2014, même si les problématiques n'étaient pas les mêmes, nous avons également renoncé à passer aux quatre jours et demi, car le conseil d'établissement a considéré que ce n'était pas

dans l'intérêt des élèves de maternelle, qui représentent une grande partie des effectifs de notre petite école. La mise en place d'activités périscolaires risquait de les perturber : trop d'intervenants différents, nécessité de les réveiller pendant la sieste, etc. » ●

INTERVIEW

NATHALIE LEGRAND

présidente de l'Apel de l'Institut Montalembert à Nogent-sur-Marne



« Faisons confiance aux équipes éducatives ! »

« À l'institut Montalembert de Nogent-sur-Marne, nous sommes passés à la semaine de quatre jours et demi dès la rentrée 2012. Convaincue de l'intérêt d'un réaménagement du temps scolaire, la directrice a décidé d'alléger les quatre journées de classe, et de faire travailler les élèves une demi-journée supplémentaire – le mercredi matin – trois semaines sur quatre. Après deux ans d'expérimentation, il semble que cette réorganisation ait effectivement été bénéfique aux apprentissages, sans pour autant avoir d'impact négatif sur la fatigue des enfants. Après une

importante levée de boucliers, du fait d'une décision imposée, les familles ont finalement réussi à s'organiser et les tensions se sont, pour la plupart, apaisées. Il aurait sans doute été préférable d'associer les parents à la réflexion, ou au moins de mieux leur expliquer les raisons d'un tel choix. Je pense néanmoins que nous devons faire confiance aux équipes éducatives, puisque nous avons fait le choix de l'Enseignement catholique. Il faut les suivre lorsqu'elles prennent une décision qui va dans le sens du bien de l'enfant, en acceptant de nous adapter à de nouvelles contraintes. »

4 INITIATIVES

CHÂTEAU-GONTIER Une réforme plutôt positive, mais qui pose de nombreuses questions

À Sainte-Marie de Château-Gontier, la réforme des rythmes scolaires a été adoptée dans de bonnes conditions, grâce à l'investissement exceptionnel du chef d'établissement. Si le bilan est plutôt positif, un grand nombre de questions se posent néanmoins pour l'avenir.



L'école Sainte-Marie fait partie des 30% d'établissements privés de Mayenne à avoir adopté la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013.

Sainte-Marie de Château-Gontier fait partie des 30% d'établissements catholiques de Mayenne ayant adopté la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013. Certes un peu contraint au départ, la mairie ayant décidé de la fermeture du centre de loisirs le mercredi du fait du passage des établissements publics à la semaine de quatre jours et demi, le chef d'établissement, Eric Guillet, a mis toute son énergie dans la

mise en œuvre du projet, avec une volonté : mettre du sens derrière ce qui serait proposé. Le temps scolaire a donc été réaménagé sur neuf demi-journées, dont le mercredi matin, avec des séquences d'enseignement plus courtes et programmées de façon à tenir compte du rythme des élèves. Des élèves qui se voient par ailleurs proposer des activités sportives, culturelles ou artistiques, tous les jours pendant une heure à la fin des cours. Financées par le

fond d'amorçage, ces activités sont assurées par des associations de Château-Gontier.

Une réforme dynamisante

Le premier bilan de la réforme semble très positif pour les élèves de primaire. « Cette nouvelle organisation a redynamisé l'établissement, souligne Eric Guillet. L'allègement des journées est très favorable aux apprentissages, les élèves sont plus attentifs et enthousiastes à l'idée » ●●

●●● de finir la journée par des ateliers. Le soir, les parents récupèrent des enfants apaisés et qui ne rechignent pas à faire leurs devoirs. » Un avis partagé par Béatrice Ricard, la présidente de l'Apel, qui ne tarit pas d'éloge sur les temps d'activités périscolaires : « Ils sont idéalement placés en fin de journée : les enfants peuvent souffler avant de rentrer, il y a donc moins de tensions à la maison. Les ateliers proposés sont variés, de qualité, ils ouvrent nos enfants sur le monde ». Pour les maternelles, en revanche, de l'avis général, le bilan est plus mitigé. Trop d'intervenants extérieurs, difficulté à faire le lien entre les activités scolaires et périscolaires, fatigue des enfants, la nouvelle organisation semble finalement perturber les plus jeunes. Le dispositif mérite donc d'être repensé pour mieux s'adapter aux besoins des petits, mais plusieurs problèmes se posent : avec la diminution prévue du financement public (pas de fonds d'amorçage la seconde année) et le départ du chef d'établissement, c'est l'ensemble du projet qui pourrait être remis en cause. « L'idée de la réforme est excellente, mais sa réalisation est compliquée, chronophage et très coûteuse, commente Eric Guillet. Elle nécessite un investissement énorme du chef d'établissement et une aide financière pour éviter que le coût ne retombe sur les familles. Sans cela, comment pérenniser un projet de qualité? » ●

INTERVIEW

JESSIE POISSON

présidente de l'Apel de Notre-Dame des Lys à Saint-Jean-Les-Deux-Jumeaux (77)



« Depuis que je suis mieux informée sur le sujet, mon avis sur la réforme a évolué »

« Avant d'être bien informée sur le sujet, j'avais un avis plutôt négatif sur la réforme des rythmes scolaires, sans doute influencée par la façon dont les médias se sont emparés du sujet. J'ai eu la chance d'être conviée par ma direction diocésaine à la journée organisée par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique sur les rythmes scolaires, et cela m'a permis de mieux comprendre les enjeux de la réforme. Si la mise en place de la semaine de quatre jours et demi est effectivement compliquée et pose de nombreuses questions d'organisation et de financement, il ne faut pas oublier que cette réforme a été initiée dans l'intérêt de l'enfant. J'ai été contente de découvrir qu'un enfant n'avait pas les mêmes capacités d'apprentissage tout au long de la journée, et que la façon dont le temps scolaire était organisé pouvait favoriser ou non ces apprentissages. Quel dommage que le débat ait été si mal orienté par les médias ! Les familles sont insuffisamment informées sur ces questions, elles pensent donc d'abord aux problèmes d'organisation que cela va poser si leur enfant doit aller à l'école le mercredi matin. A Notre-Dame des Lys, un questionnaire préparé par la direction de l'établissement et l'Apel a été envoyé aux familles pour évoquer les hypothèses d'une nouvelle organisation et recueillir leur avis. La grande majorité des parents a exprimé le souhait de rester à la semaine de quatre jours. Je comprends les difficultés d'organisation des familles, leur inquiétude quant à la fatigue des enfants ou au coût supplémentaire que pourrait occasionner un changement de rythme. Mais je pense que nous aurions intérêt à mettre en place un vrai débat, et surtout à mieux expliquer aux familles où est l'intérêt de l'enfant. Les établissements de l'Enseignement catholique ont la chance de pouvoir prendre le temps de la réflexion, de ne pas être soumis aux mêmes contraintes que ceux du public. Cela vaut le coup de prendre le sujet à bras le corps et d'essayer d'envisager d'autres possibilités, pour le bien des enfants ! »

POINTS DE REPÈRE **Les rythmes scolaires en question**

Le 17 janvier 2014, le SGEC organisait une journée nationale sur les rythmes scolaires, pour remettre le sujet en perspective et encourager les communautés éducatives à prendre le temps de la réflexion.

A lors que les médias continuaient d'entretenir un climat de mécontentement à l'égard de la réforme des rythmes scolaires, en se focalisant sur les ratés de sa mise en œuvre, le Secrétariat général de l'Enseignement catholique organisait, en lien avec l'Apel, la Fnogec et l'Ugsel, une

journée nationale sur la question, pour inviter les communautés éducatives à prendre le temps de la concertation et de la réflexion. Objectif : rappeler la liberté d'organisation du temps scolaire dont bénéficient les établissements catholiques et remettre l'intérêt de l'enfant au centre des débats. ●



Rythmes scolaires - Garder le cap, un document édité par le SGEC pour donner des repères et outils aux établissements.

L'AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE AU SERVICE DU PROJET

Si l'Enseignement catholique n'a pas attendu la réforme Peillon pour réfléchir à l'aménagement des rythmes scolaires, en cherchant des solutions qui optimisent les apprentissages tout en respectant le rythme biologique de l'enfant, cette réforme

a néanmoins le mérite de remettre les communautés éducatives face à leur projet et d'inciter chacun de ses membres à s'interroger sur son propre rythme de vie. « Par quelle conception du temps sommes-nous habités ? », interroge ainsi Pascal Balmand, invitant chacun à mettre en perspective la question des rythmes. Non, cette dernière ne se limite pas au fait de savoir si la semaine

des élèves du premier degré doit s'organiser sur quatre jours ou sur quatre jours et demi. C'est l'architecture de l'heure de cours, celle de la journée, du mois ou de l'année scolaire, en primaire comme au secondaire, qu'il conviendrait de réenvisager. La liberté des établissements catholiques en matière d'organisation du temps scolaire est une chance dont ils doivent se saisir, en faisant preuve de créativité et en remettant l'intérêt de l'enfant au cœur des priorités.

« Demandons-nous d'abord ce que nous voulons pour les enfants qui nous sont confiés, insiste Pascal Balmand, demandons-nous seulement ensuite comment mettre concrètement en œuvre l'ambition que nous portons pour eux ». Point de directive nationale, donc, par rapport à la réforme des rythmes, mais une invitation faite à chaque communauté éducative de réfléchir et

EN PRATIQUE

Quelques balises pour guider la réflexion

Pour guider la réflexion des communautés éducatives, le secrétaire général de l'Enseignement catholique, Pascal Balmand, propose les balises suivantes :

- retenir comme critère majeur celui de l'intérêt de l'enfant ;
- mener une concertation la plus large possible, en conseil d'établissement ;
- opter pour approche systémique, en prenant compte de l'ensemble des paramètres (organisation des transports scolaires, liens avec

la paroisse, budget de l'Ogec, etc.) ;

- éviter le piège d'un choix marketing à courte vue (en cédant à la tentation de ne pas entrer dans la réforme pour essayer de gagner des élèves) ;
- avoir le souci du sens, en faisant le choix d'une solution ajustée au projet d'établissement.

Téléchargez l'intégralité du discours tenu par Pascal Balmand lors de la journée « les rythmes en question » sur le site www.apel.fr, rubrique Actualités.

d'opter pour un aménagement qui soit en cohérence avec son projet.

REPÈRES ORGANISATIONNELS

Pour les établissements du premier degré qui envisagent de réaménager leur temps scolaire, l'Enseignement catholique propose quelques repères organisationnels. La première étape consiste à mettre en place un groupe de travail rassemblant le chef d'établissement, des représentants de l'Apel, des enseignants et de l'Ogec, afin d'organiser une véritable concertation en vue d'élaborer un projet ajusté aux réalités de l'établissement. Un tel projet a ensuite vocation à être soumis au vote de ces représentants. Une fois le projet validé, le comité de pilotage doit aller à la rencontre du maire (ou de l'équipe en charge des questions scolaires). La présentation du projet de l'établissement doit lui être faite en insistant sur ses spécificités et en

cherchant à préserver son espace de liberté. Si la mairie semble ouverte à une collaboration, il s'agit alors de chercher un terrain d'entente (Peut-elle verser une subvention pour compléter le fonds d'amorçage ? Quel type d'activités propose-t-elle le cas échéant, avec quels animateurs, à quel endroit, à quels horaires et pendant combien de temps ?). Le processus peut donc amener à amender le projet initial ou à décider de renoncer à passer à la semaine de quatre jours et demi (faute de financement suffisant ou d'incompatibilité entre la proposition de la mairie et l'ambition de l'établissement). Quelle que soit la décision finale, l'information des familles (explication des enjeux, avancée du projet) est absolument

indispensable tout au long du processus.

Le choix d'un réaménagement du temps scolaire pose évidemment de très nombreuses questions (d'organisation, de gestion, de responsabilité, etc.), auxquelles le SGEC, la Fnogec et l'Ugsl répondent dans des fiches thématiques, téléchargeables sur le site enseignement-catholique.fr ●

La journée organisée par le SGEC avait pour objectif d'inviter les communautés éducatives à la réflexion.





« Les rythmes scolaires doivent être aménagés pour permettre aux enfants de satisfaire leurs besoins fondamentaux », souligne Nicole Delvolvé.

L'éclairage des neurosciences sur l'aménagement des rythmes scolaires

Interview de Nicole Delvolvé,
neuroscientifique et spécialiste en ergonomie

Que nous enseignent les neurosciences sur les rythmes de l'enfant ?

Les neurosciences étudient le fonctionnement du cerveau humain : elles alimentent donc notamment notre compréhension des comportements de l'enfant à l'école. Leur apport est irréfutable, les conclusions des travaux menés dès 1886 ayant été validées depuis par l'imagerie cérébrale. Que nous enseignent donc les neurosciences ? Que le cerveau humain bat comme le cœur et que son efficacité n'est pas la même suivant les moments de la journée. Il est ainsi plus réveillé en milieu d'après-midi que le matin, et plus apte à effectuer des tâches complexes après le creux de milieu de journée, donc à partir de 15 heures.

Ce serait donc une erreur de faire finir la classe relativement tôt ?

Si l'on veut optimiser les apprentissages, il faut en effet profiter des moments où le cerveau des enfants est le plus réveillé et donc les faire travailler jusqu'à 16h30, en plaçant de préférence les enseignements qui sollicitent la mémoire conceptuelle l'après-midi, et en réservant ceux qui sollicitent la mémoire automatisée à la matinée.

Qu'en est-il des temps d'activités périscolaires proposés en début après-midi ?

Si l'on insère des temps d'activités périscolaires en début d'après-midi, il est préférable de proposer des activités calmes, pour favoriser le retour aux apprentissages par la suite. Si les

enfants sont néanmoins excités parce qu'ils viennent de faire du sport, il est important de les amener à retrouver leur calme avant de reprendre la classe. Ce peut être, par exemple, en leur proposant de fermer les yeux quelques minutes et de se concentrer sur leur respiration.

à faire travailler les enfants le samedi matin. La pause du mercredi leur est en effet très bénéfique, et ce même si l'on est contraint de les faire lever tôt pour des questions d'organisation familiale.

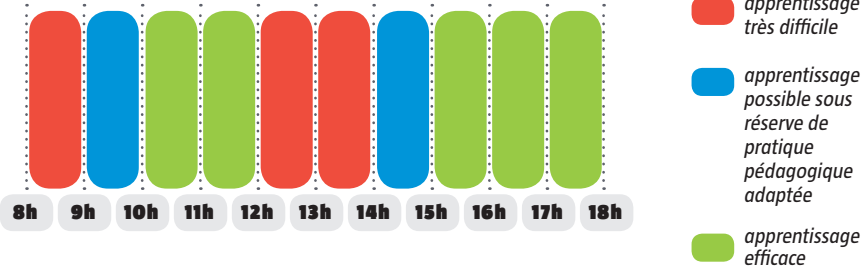
Vous avez évoqué les variations de l'efficacité du cerveau au cours la journée, mais qu'en est-il du rythme de la semaine ? Y-a-t-il des jours plus favorables que d'autres aux apprentissages ?

L'organisation sociale de la semaine a effectivement une influence sur la disponibilité au travail de l'enfant. Le lundi est une journée difficile, puisqu'il faut se remettre au travail après la pause du week-end. La fatigue cumulée tout au long de la semaine, notamment quand les enfants travaillent le mercredi matin, est également préjudiciable au vendredi. L'aménagement le plus favorable aux apprentissages, pour les écoles appliquant la semaine de quatre jours et demi, consiste

Quel regard portez-vous sur la réforme des rythmes scolaires ?

Tout dépend de l'interprétation que l'école fait de ce nouveau cadre législatif. Les choses peuvent tout à fait bien se passer si l'on se recentre sur l'intérêt de l'enfant, en adoptant un rythme qui lui permette de satisfaire ses besoins fondamentaux. Prenons l'exemple du petit enfant de maternelle : il a besoin de voir son temps de repos respecté et d'avoir à faire chaque jour aux mêmes adultes référents pour se sentir en sécurité. Il est donc aberrant de le réveiller de la sieste ou de le faire changer chaque jour d'intervenant ! J'ai néanmoins confiance en l'Enseignement catholique, car je sais les établissements très sensibles à ces problématiques. ●

Capacités d'apprentissages de l'enfant dans la journée



Approche ergonomique des situations d'apprentissage scolaire © N. Delvolvé

Variabilité des capacités de travail en classe

Fatigue de l'enfant lorsqu'il a classe le mercredi matin



Fatigue de l'enfant lorsqu'il a classe le samedi matin



Approche ergonomique des situations d'apprentissage scolaire © N. Delvolvé

Avec quels partenaires s'engager dans la réforme ?

Les établissements qui décideraient de procéder à un réaménagement de leurs rythmes peuvent s'appuyer sur un certain nombre de partenaires pour bâtir une proposition qui ait du sens et qui soit en cohérence avec leur projet.

La mairie

La mairie est le premier interlocuteur extérieur de l'établissement qui souhaite réaménager ses rythmes. Elle est tenue de verser à tout établissement qui adopte la réforme le fonds d'amorçage, puisqu'il s'agit d'une dotation nationale (50 euros par enfant, la première année). En dehors de ce fonds et dans la mesure où elles n'ont aucune obligation en la matière, les communes n'intègrent malheureusement pas toujours les établissements privés dans leur dispositif. Lorsqu'elles le font, tous les cas de figure sont possibles : certaines mettent du personnel municipal à disposition de l'établissement, d'autres ouvrent aux élèves des établissements catholiques les activités périscolaires mises en place pour ceux du public, d'autres, enfin, financent partiellement ou en totalité le projet porté par l'établissement. Les négociations se font au cas par cas, et en fonction de l'existence ou non d'un projet éducatif territorial (PEDT).

Même si cela représente un travail important pour le chef d'établissement et peut représenter une difficulté financière, il est plus facile pour l'établissement de bâtir un projet qui ait du sens en constituant lui-même son offre d'activités périscolaires.

Les parents

Les parents peuvent être des alliés précieux dans la mise en œuvre d'une réforme des rythmes scolaires. Leurs compétences, leurs passions ou leur disponibilité peuvent peut-être leur permettre d'encadrer certaines activités pédagogiques complémentaires (aide aux devoirs, ateliers autour de la lecture, etc.) ou périscolaires (culturelles, artistiques, catéchèse, etc.). Au-delà de



l'indispensable participation de l'Apel à la réflexion et de l'information qui doit être donnée aux familles sur l'avancée du projet, les parents peuvent être sollicités assez tôt pour aider à l'élaboration de l'offre d'activités.

L'Ugsel

Le développement d'une offre diversifiée d'activités physiques et sportives, dans le cadre des TAP (temps d'activités périscolaires) constitue une démarche éducative – occasion d'apprentissage de règles, du respect de l'autre, du dépassement de soi, etc. – et un moyen de lutter contre les inégalités sociales, en offrant à tous l'accès à la pratique sportive. Fédération sportive éducative de l'Enseignement catholique, l'Ugsel est actuellement en réflexion, avec des partenaires extérieurs, en vue de mettre en place une coordination d'activités

périscolaires au service des établissements. Elle a d'ores et déjà édité un *Guide de mise en œuvre des activités périscolaires* à l'intention des établissements, et peut être sollicitée dans le domaine de la formation aux premiers secours, proposer des animations éducatives ou des actions de solidarité. Plus d'informations sur ugsel.org

Le tissu associatif local

Le tissu associatif local n'est pas à négliger lors de la recherche d'activités éducatives en vue de la mise en place de temps d'activités périscolaires. Que ce soit dans le domaine sportif, ludique, culturel, ou encore de l'engagement solidaire, de nombreuses associations présentes sur le territoire communal portent en effet des projets susceptibles d'intéresser l'établissement : elles peuvent devenir partenaires de l'établissement pour la mise en œuvre d'un atelier régulier ou d'une action ponctuelle. Il convient de bien se renseigner sur ces

associations avant de les solliciter, afin de s'assurer que leur projet est compatible avec celui de l'établissement et les valeurs de l'Enseignement catholique.

La paroisse

Les paroisses des communes ayant adopté la réforme des rythmes scolaires, ou sur le point de le faire, sont directement concernées par la question, puisqu'elles sont contraintes de repenser leur offre en matière de catéchèse, en tenant compte des nouvelles disponibilités des familles scolarisant leurs enfants dans le public. Les établissements privés qui confient aux paroisses la catéchèse de leurs élèves, quelle que soit leur intention concernant un possible nouvel aménagement des rythmes scolaires, doivent donc nécessairement entrer en contact avec leur paroisse pour envisager ce qui peut être mis en place en tenant compte de ses éventuelles nouvelles contraintes. ●

Nouvelle organisation du temps scolaire et pastorale

Si ce que la Loi définit comme le « caractère propre » des établissements catholiques doit irriguer le projet d'établissement, se déployer dans l'ensemble des activités proposées en son sein, et donc faire partie de la réflexion globale sur le réaménagement des rythmes, la question spécifique de la place de la catéchèse et des activités pastorales doit également être posée. Elles ne trouvent en effet leur place ni dans les 24 heures d'enseignement obligatoire, ni dans les activités pédagogiques complémentaires. Si les activités pastorales (catéchèse*, action pastorale) sont intégrées par l'établissement dans le champ des activités péri-éducatives, et sont donc facultatives, il sera important de veiller à faire en sorte que ces propositions ne soient pas considérées comme des activités parmi d'autres,

sportives ou culturelles. L'heure de pastorale peut également être obligatoire pour les élèves (parfois appelée « 28^e heure »), le moment qui lui est réservé, ainsi que sa nature, devront alors être clarifiés (heure de culture chrétienne, temps de formation humaine et chrétienne...). La réforme des rythmes scolaires et les TAP qu'elle introduit constituent une opportunité pour développer des propositions variées en matière de pastorale, allant de l'annonce de la Bonne Nouvelle à des actions d'entraide et de solidarité.

**Pour plus d'informations sur la place de la catéchèse dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : catechese.catholique.fr, dossier « rythmes scolaires et catéchèse ». Voir aussi le document édité par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique intitulé « Garder le cap – pour une éducation intégrale » sur enseignement-catholique.fr*

D'AUTRES RYTHMES EN SECONDAIRE

La liberté d'organisation de l'Enseignement catholique est une chance dont tous les établissements peuvent se saisir, y compris les collèges et les lycées ! Certains établissements du second degré ont déjà mis en place des projets innovants qui peuvent servir d'exemple, tant ils semblent avoir de retombées positives. Ainsi en est-il du lycée Catherine Labouré, à Paris (14e), dont les cours s'arrêtent à 15h30, grâce à une réduction de 10 minutes de chaque séquence de travail (45 minutes au lieu de 55). Ils sont suivis d'ATL (« Autres temps au lycée »), choisis par les jeunes en fonction de leurs intérêts et de leur projet, et consistant en activités pédagogiques (soutien, méthodologie, préparation aux examens, tutorat, etc.) et activités d'enrichissement individuelles ou collectives (sport, théâtre, chorale, engagement associatif, etc.). Une organisation qui modifie radicalement la façon de travailler des élèves et des enseignants (travail interdisciplinaire et inter-niveaux), leurs relations (travail en équipe, adaptabilité et disponibilité des enseignants) et rejaillit sur la motivation de tous !



277, rue Saint-Jacques
75240 Paris Cedex 05
Tél. : 01 53 73 73 90
Directrice de la publication :

Caroline Saliou

Rédactrice en chef : Stéphanie Rivage
stephanie.rivage@apelnationale.fr
ISSN : 1247.4185

Conception graphique :

Rampazzo & Associés
www.rampazzo.com

Réalisation : Foli-o - cr.folio@yahoo.fr

Impression : Imprimerie Vincent
26, avenue Charles-Bedaux
BP 4229 37042 - Tours Cedex 1

Tirage : 17 500 exemplaires

VISION DE L'APEL

Pour un projet qui ait du sens

Adopter la réforme des rythmes scolaires n'a de sens que si l'établissement est en mesure de bâtir une proposition en phase avec son projet.

Le principal objectif d'un réaménagement des rythmes scolaires doit être de réorganiser les temps d'apprentissage pour favoriser la réussite de tous, en tenant compte des besoins de l'enfant. La problématique est donc avant tout scolaire. Le développement d'activités périscolaires peut contribuer à multiplier les canaux d'apprentissages, favoriser une plus grande égalité entre les élèves et devenir un facteur de réussite, à condition que les propositions soient sérieuses et variées, bien encadrées, et traduisent ainsi l'ambition portée par le projet d'établissement. Il est donc essentiel de bâtir un véritable projet, de relier les activités pédagogiques et périscolaires en cherchant la complémentarité et la cohérence. La finalité des temps d'activités périscolaires n'est pas d'occuper les enfants à tout prix ! Ils doivent viser au développement global de l'enfant, lui permettre de mieux se connaître, lui ouvrir l'esprit, lui faire découvrir son potentiel, encourager sa curiosité et sa créativité, l'autonomiser.

La question des animateurs des temps d'activités périscolaires est donc également cruciale : il sera plus difficile de créer une continuité entre les apprentissages et d'assurer un suivi pédagogique des activités avec des intervenants mis à disposition par la mairie, ou si les activités ont lieu à l'extérieur de l'établissement. Avant de s'engager dans la réforme, un établissement doit donc s'assurer de disposer des moyens matériels, humains et financiers pour bâtir un projet qui ait du sens. ●

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES EN CHIFFRES

Depuis la suppression des cours le samedi matin, en 2008, les élèves français avaient le nombre de jours d'école le plus faible de l'OCDE (144 jours sur 365, contre 187 jours en moyenne dans les autres pays) mais une journée plus chargée que la moyenne (6 heures par jour contre 4 à 5). Avec le passage à la semaine de quatre jours et demi, les élèves français vont à l'école 180 jours par an, avec des journées de

classe allégées de 45 minutes environ. Ils bénéficient d'une pause méridienne plus longue (au moins 1h30). Le nombre d'heures d'enseignement obligatoire reste pour sa part toujours de 24 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent les activités pédagogiques complémentaires (36 heures annuelles) et les activités périscolaires (3 heures hebdomadaires).